



Violences sexistes et sexuelles : les principes associatifs à retenir

1

nous défendons le droit pour tout le monde, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, à avoir une vie affective et sexuelle consentie

5

les VSS sont sanctionnées par l'association

2

les relations d'autorité influent sur la capacité à consentir : les responsables ne doivent pas établir de relations sexuelles avec des mineur-es ; ni les formateurs et formatrices avec des stagiaires en validation

3

quand une personne parle de violences qu'elle a vécu, on la croit et on la soutient

6

la poursuite de l'engagement de la victime aux EEDF est plus importante que celle de l'auteur

4

on prend en compte les souhaits de la personne qui a subi des violences pour agir

7

les VSS sont un problème systémique : les auteurs ne sont pas des « monstres », et lutter contre les violences c'est aussi agir pour changer la société